



Ville de Jonzac - Département de la Charente-Maritime
Compte rendu du conseil municipal
du 14 avril 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe CABRI, Maire.

Présents :

M. BELOT, Mme BRIÈRE, Mme THIBAUT, M. CARRÉ, Mme PERRIN, M. GLEMET, M. ROBERT, M. PITEAU, Mme RICHARD, Mme LAHDELMA, Mme AUBOIN-HANNOYER, M. MASSON, M. BEAUFFIGEAU, Mme JOUBERT, Mme DUBUS-HÉRAUD, Mme LACHAMP, Mme NOUGUÈS.

Pouvoirs :

M. RAVET donne pouvoir à M. CABRI
M. CARRÉ donne pouvoir à Mme THIBAUT
Mme POTHIER donne pouvoir à Mme JOUBERT
M. GADRAS donne pouvoir à Mme DUBUS-HÉRAUD

Absents excusés :

M. BELOT Nicolas
M. RODIER

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mme PERRIN

25.04.14.01. Taux d'imposition 2025

Compte tenu de la décision actée lors du débat d'orientation budgétaire, de ne pas augmenter les impôts locaux, il est proposé d'adopter les taux 2025 suivants :

	2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	2025	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	41,41 %	6 660 000	41,41 %	2 757 906
Taxe foncière (non bâti)	48,12 %	93 000	48,12 %	44 752
Taxe d'habitation (Résidence secondaires)	15,90 %	1 033 000	15,90 %	164 247
Contribution foncière des entreprises	21,41 %	341 9000	21,41 %	732 008

entreprises de réseaux) et le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'état 1259 notifié à la collectivité,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 8 avril 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	22
Pour	22
Contre	-
Abstention	-

Approuve les taux d'impôts locaux selon les barèmes suivants pour l'année 2025 :

	2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	2025	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	41,41 %	6 660 000	41,41 %	2 757 906
Taxe foncière (non bâti)	48,12 %	93 000	48,12 %	44 752
Taxe d'habitation (Résidence secondaires)	15,90 %	1 033 000	15,90 %	164 247
Contribution foncière des entreprises	21,41 %	341 9000	21,41 %	732 008

Indique que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur municipal.

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25.04.14.03. Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le versement des subventions aux associations, ayant fait l'objet d'une présentation en assemblée plénière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Considérant l'adoption du budget primitif,

Considérant que la Ville de JONZAC apporte un soutien financier en direction des associations dans des secteurs divers,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Glémet, conseiller municipal délégué,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	21
Pour	21
Contre	-
Abstention	-

Approuve le versement des subventions aux associations dont la liste figure ci-dessous :

ASSOCIATIONS	BP 2024	BP 2025
<u>SPORTS</u>		
Badminton Club Jonzacais	210	210
Moto-Club Jonzacais	2 320	2320
Haute-Saintonge Basket (ancien - ABJ Amitié Basket Jonzac)	1 430	1430
Association sportive lycée L.E.P.	660	660
Association sportive collège	460	460
Association sportive gym volontaire	970	970
Boule Jonzacaïse	150	150
La Gaule Jonzacaïse	930	930
Haute-Saintonge Hand-Ball Archiac-Jonzac	2 620	2620
Judo-club	900	900
Pédale Jonzacaïse	1 280	1280
Rugby-club Jonzac-Barbezieux	8 070	8070
Société de chasse	800	800
Haute-Saintonge Athlétisme (dont Foulées Jonzacaïse 500€)	1 850	1850
Association Hippique Rurale de la Haute-Saintonge	1 310	1310
Tennis club Jonzacais	6 940	6940
Tennis de table Jonzacais	880	880
U.S.S.-FC Jonzac-St Germain	8 070	8070
Jonzac cyclo	330	330
Groupement sportif de la Gaule Jonzacaïse	270	270
Société Jonzacaïse de Tir	2 400	2400
Commanderie des cyclos de grands chemins	230	230

Jonzac Rando	260	260
Nordique Rando Jonzac	260	260
Bordeaux-Saintes	230	230
Association Aéroclub de Jonzac en Haute-Saintonge	5 100	5100
Association Sor Sitkongnoi Muay Thai Gym	3 000	3000
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	51 930	51 930
<u>ASSOCIATIONS</u>	BP 2024	BP 2025
<u>CULTUREL</u>		
Les Durathieurs	310	310
Les Buzotias	310	310
Coopérative école primaire	1 420	1420
La Barbouille	660	660
Rétro Asso	1000	1000
Kookie's school	-	750
Les amis de Jonzac	875	875
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	4450	5325
<u>ÉCONOMIE</u>		
Meilleur Ouvrier de France	70	70
Union des Commerçants	12 490	12 490
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	12 560	12 560
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>		
F.N.A.C.A.	240	240
U.N.C. (Union Nationale des Combattants de la résistance)	240	240
Le Souvenir Français	210	210
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	690	690
<u>SOCIAL</u>		
Jonzac Haute-Saintonge - Accueil	540	540
Trema (ancien – Association des pupilles de l'enseignement public)	50	50
Ligue de l'enseignement 17 (ancien Fédération des Œuvres Laiques)	120	120
V.M.E.H. (Asso. pour la Visite des Malades en Ets Hospitaliers)	130	130
France-ADOT (Assoc. pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	130	130
Association Tous ensemble (assoc. des locataires de la Rés. Philippe)	310	310
ATEL	3750	3750
Association «4 pattes» (éducation canine et handicap)	1000	1000
OYEM D'ABORD (association humanitaire Gabon)	-	750
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	6 030	6780
<u>DIVERS</u>		
Amicale des sapeurs-pompiers	2 350	2350
Anciens sapeurs-pompiers de Haute-Saintonge	230	230
Délégués départementaux – Éducation Nationale	140	140
Association des Parents d'élèves des écoles primaires (FCPE)	380	380
Association des Parents d'élèves du 2ème degré (FCPE)	190	190
Association des Parents d'élèves des écoles publiques de Jonzac	380	380
Association Les Petites Abeilles de la Ruche	190	190
Prévention Routière	60	60

Société protectrice des animaux	60	60
Centre d'Orientation et d'Information	140	140
Amicale philatélique	240	240
P.E.E.P.	560	560
C.G.T	420	420
SOUS-TOTAL.....	5340	5340
TOTAL GÉNÉRAL	81 125	82 625

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25.04.14.02. Budgets primitifs 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des prévisions budgétaires avant de voter les budgets 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des budgets primitifs de la collectivité.

Vu l'article du code général des collectivités territoriales,
 Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2025,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	22
Pour	22
Contre	-
Abstention	-

Approuve les budgets primitifs 2025 tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h 30.